



Retour sur 10 ans d'expériences en Rhône-Alpes 2003-2013

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/fpz/0>

Thèmes
Production / Protection

Sous-thèmes
Amélioration de la mobilisation du bois / Environnement et paysages

Types
Animation externe

Période de réalisation
2008 à aujourd'hui

Qualification de l'action
Cœur de charte

Développement de la desserte en Chartreuse

Charte Forestière de Territoire de Chartreuse

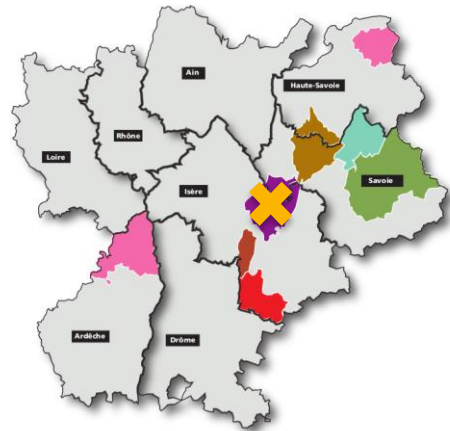
Le mot de la présidente de la Charte

« Depuis la création du Parc naturel régional de Chartreuse, la filière forêt bois est un axe majeur de la politique menée sur le territoire de la Chartreuse. Cette filière se caractérise par un grand dynamisme de l'ensemble des partenaires du territoire.

Le Parc naturel régional appuie notamment le développement de l'accès à la ressource forestière pour une valorisation économique des bois locaux. En effet, la desserte forestière, lorsqu'elle prend en compte les enjeux environnementaux et paysagers, est un atout indispensable pour le territoire. C'est l'accès à la ressource forestière qui définit la façon dont elle est gérée et qui induit les retombées économiques de l'exploitation des bois à l'échelle du territoire. »

Eliane Giraud,
Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse

Maître d'ouvrage de la CFT : Parc Naturel Régional de Chartreuse
Département(s) : Isère / Savoie
Nombre de communes : 52
Nombre d'habitants : 38000
Surface forestière : 42500 ha
Forêt publique / privée : 45% / 55%



L'action en détail

Le contexte /les enjeux :

La Charte Forestière de Chartreuse se situe sur le périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse où la forêt représente plus de 60% du territoire. La forêt est constitutive de l'identité même du massif de Chartreuse. Elle est considérée par l'IFN (Inventaire Forestier National) comme une forêt de production à 80% de sa superficie avec une production biologique annuelle de 180 000 m3 et une récolte annuelle de 80 à 100 000 m3 de bois.

Un des enjeux de la Charte était de réduire les problèmes de sous-exploitation de la ressource potentielle dus en partie aux difficultés d'accessibilité et à l'insuffisance de desserte. En effet, le schéma de desserte de 1993 laissait apparaître qu'il restait 140 km de routes et 300 km de pistes à créer pour desservir correctement l'ensemble des forêts productives du massif dont la surface non desservie était comprise entre 15 000 ha et 20 000 ha et le volume de bois non desservi estimé entre 3 000 000 et 4 000 000 de m3.

La CFT de Chartreuse signée en 2008 met donc en évidence parmi ces trois axes stratégiques de travail, une grande action pour améliorer les conditions de production de la ressource forestière.



Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

Contacts :

Président de la CFT :

Eliane Giraud,
Présidente du PNR
de Chartreuse

Contact technique de la CFT :

Fabien Bourhis
tel : 04.27.85.82.87
07.86.00.29.01
fabien.bourhis@parc-chartreuse.net

Les objectifs :

De cet axe stratégique d'amélioration des conditions de production découle l'action de structuration et de développement de la desserte forestière qui a pour objectif d'augmenter la récolte de bois sur le territoire de la Charte qui ne dépasse pas les 2/3 de la production biologique annuelle.

La mise en œuvre :

La structuration et le développement de cette desserte forestière se fait dans une démarche d'organisation globale et concertée avec les différentes catégories d'usagers, en intégrant les exigences de multifonctionnalité.

Un certain nombre d'actions contribuent à la réussite de ce projet :

Action 1. Schéma directeur de desserte du massif de la Chartreuse (1993 à aujourd'hui)

Le Schéma de desserte est la base du développement de la desserte sur un territoire forestier. Il donne les indications utiles aux choix stratégiques en matière de desserte forestière (localisation des massifs prioritaires, identification des acteurs) et permet de ne pas s'éparpiller. En Chartreuse, plusieurs étapes ont été franchies en matière de planification et de concertation :

Valorisation du Schéma de desserte Isère (1993) – PNRC / CRPF,

Planification dessertes Savoie (PPRDF 2011) – CRPF / groupement de sylviculteurs Chartreuse Savoie

Plan de réalisations de desserte dans le cadre de l'appel à projet CIMA POIA (2010-2012) – PNRC / ONF

Plan d'approvisionnement territorial (2011) – PNRC / Chambéry métropole / PNR du massif des Bauges

Constitution d'un groupe de travail « desserte » réunissant l'ONF, le CRPF, les groupements de sylviculteurs, et le PNRC (2011) – PNRC / CRPF

Le bilan de toutes les réalisations est en cours et servira de base à la réalisation d'un nouveau schéma directeur de desserte associé au renouvellement de la CFT en cours fin 2013

Action 2. Création d'un poste d'animation desserte pour faire émerger et suivre les projets de desserte forestière (2008 à aujourd'hui)

La mise en place d'une animation est indispensable à la mise en œuvre des choix issus du schéma de desserte. En Chartreuse, le PNR a fait le choix de porter un poste entièrement dédié à l'animation de projets de dessertes structurants.

Au fil du temps, l'animateur a développé une compétence en matière de projets collectifs en lien notamment avec le portage de structures dédiées (ASA, ASL). Cette compétence est utile dans le cadre de projets impliquant un grand nombre de propriétaires, donc un certain nombre d'opposants aux projets.

Ce poste s'inscrit dans plusieurs types de financement : PSADER (région), CIMA POIA (Etat/Europe). Ils bénéficient ponctuellement de l'appui des Conseils généraux de Savoie et d'Isère. Ce poste d'animation est complété par des financements dédiés aux actions nécessaires à la mise en place des dessertes (études, travaux, affichages).

A noter que les liens tissés en réunions et sur le terrain avec l'ONF, le CRPF, les groupements de sylviculteurs et les collectivités ont permis de définir et répartir les efforts de chaque acteur et de soutenir mutuellement les projets. L'objectif est de travailler en synergie en balisant les rôles de chacun et priorisant les projets de façon concertée.

Le travail d'animation comprend la mise en œuvre des opérations suivantes :

- L'appui aux porteurs de projet de desserte (communes, propriétaires privés, ONF) dans toutes les étapes du montage de projet :
- Définition du tracé (relevé de terrain, étude paysagère, piquetage, étude floristique, validation des étapes ...)
- Montage de la structure collective porteuse du projet (statuts, enquête publique)
- Montage dossier de financement auprès de la DDT
- Coupe d'emprise (modalités, liens entre les entreprises)
- Sensibilisation et information des propriétaires concernés (réunion d'information, courriers)
- Suivi des travaux de réalisation
- Animation du groupe de travail dédié au projet
- L'appui à l'animation des structures de regroupement (ASA, ASL). Ces associations permettent d'assurer la pérennité des aménagements en réalisant régulièrement un suivi et un provisionnement en prévision de dépenses d'entretien. Le technicien apporte ponctuellement un appui sur le PSG collectif mis en place par l'ASA « Forêt de Chartreuse » ainsi que sur la mise en place de ventes collectives associées.
- Des interventions de communication sur le rôle du PNR en matière de desserte forestière et plus généralement sur l'intégration des actions dans une logique de filière

L'animation

Un technicien desserte est chargé de l'animation. Cette animation spécifique est un élément important dans la concrétisation des projets et la réalisation des travaux. L'animateur a notamment un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la création des ouvrages et de soutien au travail administratif lié à la procédure juridique de création ou d'extension d'une ASA (Association Syndicale Autorisée).

Ce technicien bénéficie de l'appui administratif interne au PNRC et est encadré par le chargé de mission en charge de la CFT et responsable de la mission forêt/bois en PNRC. Les réunions à enjeux, potentiellement difficiles à animer car intégrant des propriétaires parfois vivement opposés au projet, sont généralement animées à deux.

Les élus locaux sont également impliqués et introduisent généralement les discussions. Enfin, l'animation est généralement appuyée par les partenaires techniques : CRPF, ONF et groupement de sylviculteurs. Cet appui permet de désamorcer des situations parfois tendues.

Action 3. Coupler la création de desserte avec des actions de restructuration foncière (2007 à aujourd'hui)

Cette action initialement prévue dans la CFT n'a pas été mise en place directement et a trouvé un dénouement différent, sans doute plus adapté au contexte local.

Cette action s'est principalement basée sur l'ASA « forêt de Chartreuse » créée en 2007 pour porter l'ensemble des dessertes structurantes pour la partie Isère de la Chartreuse. Forte de 4 sections dédiées à autant de routes forestières collectives, l'ASA a poussé son implication dans la mise en œuvre d'une gestion concertée à l'échelle des massifs concernés par l'ASA (250 ha, 140 propriétaires).

Cela s'est concrétisé par la rédaction d'un PSG collectif, financé par la Région Rhône Alpes et animé avec l'appui technique du CRPF et du PNRC. C'est la COFORET qui a rédigé le document (2011-2021) et qui a été choisi pour aider l'ASA à le mettre en œuvre de façon concertée avec les propriétaires intéressés (40 signataires du PSG en 2012). Cette action est reliée à la mise en place de ventes collectives permettant d'augmenter les volumes moyens mobilisés et donc d'intéresser les acheteurs potentiels.

A signaler que dans le cadre des différents projets de dessertes, des échanges et délaissements ponctuels ont permis de réduire légèrement, mais pas de manière significative, le morcellement foncier sur les zones desservies.

De plus, l'animation « desserte » a permis de sensibiliser les propriétaires peu impliqués dans la gestion de leur forêt. Cela est particulièrement vrai pour les propriétaires qui ne connaissent pas leurs limites de parcelles. Ils ont pu également mieux comprendre les rôles des différents organismes forestiers.

Le pilotage :

Le pilotage des actions est assuré par le responsable de la mission « Forêt/Bois » du Parc, également animateur de la CFT.

Des points hebdomadaires sont fait avec l'animateur « desserte » afin de piloter au quotidien son action. Le responsable de mission rend compte régulièrement au Vice-président du Parc en charge de la forêt des avancées et problématiques rencontrées.

Sur la base de ces échanges, un plan d'actions annuel est proposé au bureau syndical du Parc qui valide les décisions politiques et les orientations techniques et financières concernant les actions liées à la desserte.

Enfin, la plateforme environnement du Parc est informée et consultée annuellement sur les projets en cours.

Le groupe de travail « desserte et forêt » est l'instance « extérieure au Parc » associée au pilotage. Regroupant CRPF, ONF, Groupements de sylviculteurs, DDT, il établit la liste des projets en cours sur le territoire afin, si possible, de les prioriser. Il permet de faire ressortir les passerelles potentielles entre les projets et identifie les futurs projets intéressants.

Le CRPF et l'ONF sont des partenaires privilégiés de l'action. Tous les ans, un point est fait avec l'ONF sur les projets de dessertes impliquant des collectivités. Une convention de partenariat valide d'ailleurs l'implication des deux organismes sur le sujet. L'ingénieur CRPF responsable du secteur Chartreuse est également consulté plusieurs fois par an sur les actions menées. Enfin, la participation régulière au CA et AG des groupements de sylviculteurs, au CS et AG des ASA complète l'échange d'information avec les partenaires et acteurs de la desserte forestière en Chartreuse.



Le + territorial

L'apport du territoire est tout d'abord d'avoir pu mobiliser des acteurs afin de financer des postes d'animation.

Cette animation, portée par le territoire, a ensuite permis la mise en place d'une certaine cohérence au niveau territorial et la possibilité d'instaurer de vrais échanges techniques avec les autres partenaires habituellement en charge de la desserte forestière (ONF, CRPF, Chambre agriculture). Cette compétence a permis également d'avoir un regard critique sur les projets animés sur le territoire.

En s'affichant comme un partenaire crédible sur le plan technique, il est notamment possible de développer d'autres axes que la desserte pure.

Enfin, l'appui des élus du Parc a également permis d'impliquer les communes et communautés de communes dans les projets. Ainsi, la question du portage administratif des ASA créés sur le Parc a été envisagée dans le cadre de la création d'une inter-communauté de communes.

Financements

Création d'un poste d'animation : environ 40 000 €/an (poste + frais)

Aides financières :

80 % → Région (PSADER) + POIA (Europe)
+ CG 73 (plan bois) + CG 38

Autofinancement :

20% → apporté par les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposées par le Parc dans le cadre de l'animation des projets de desserte (sur la base d'une délibération prise par le Parc)

Etudes environnementales :

environ 5 000 €/an

Etude de l'impact écologique et de l'intégration paysagère des projets de desserte : de 3 000 à 6 000 € par étude paysagère. Les prestataires peuvent être la COFORET, l'ONF ou un expert forestier local ; 1 à 2 journées de technicien par projet de desserte pour les études floristiques

PSG collectif :

environ 20 000 € en 2010 - entièrement pris en charge par le Conseil Régional via une action expérimentale menée par le CRPF

Autres appuis ponctuels : variables selon les projets

Ces appuis varient selon les projets et les situations rencontrées. Souvent, le PNRC prend en charge les panneaux d'entrée des aménagements. Il s'agit notamment de citer les financeurs.

Des barrières et panneaux signalétiques peuvent également être financés dans le cadre d'opérations transversales en lien notamment avec les autres usages de la forêt. Enfin, les communes sont souvent moteurs et indispensables pour apporter des apports financiers ponctuels. Cela concerne notamment les imprévus dus aux conditions techniques rencontrées sur le terrain (captage d'eau, géologie complexe, ouvrage d'art ...).

L'action en détail (suite)

Action 4. Etude de l'impact écologique et de l'intégration paysagère des projets de desserte (2008 à aujourd'hui)

Au niveau de la desserte forestière, le PNRC se doit de donner l'exemple en matière d'intégration paysagère et de respect de la flore.

Ainsi dans le cadre de l'animation « desserte » mise en place, tous les projets suivis par le PNRC intègrent des études floristiques et paysagères.

Cela peut être perçu comme des contraintes par les propriétaires forestiers concernés par les projets mais le financement de ces études par le PNRC facilite les discussions.

Le groupe de travail associé au projet et constitué de propriétaires forestiers motivés étudie alors les conclusions des études. Les arguments de chacun sont pris en compte et confrontés aux modifications proposées.

Un tracé intégrant les recommandations retenues est alors validé par le groupe de travail. C'est ce tracé qui est ensuite présenté en réunion publique. Au final, il s'agit d'une alternative intéressante aux réunions de vulgarisation pour sensibiliser les propriétaires forestiers à ces thématiques sur un cas concret.

Pour les projets de desserte n'étant pas portés directement par le PNRC, le premier enjeu est de pouvoir être informé du plus grand nombre de projets en cours sur le territoire. Pour cela, l'animation « desserte » menée par le Parc (et donc la confrontation à la réalité du terrain) a permis d'apparaître comme un interlocuteur crédible et de confiance auprès des acteurs forestiers locaux (CRPF, ONF, groupements de sylviculteurs, COFORET). En effet, l'installation d'un rapport de confiance est importante pour pouvoir établir un niveau d'exigence en matière de paysage et d'environnement.

Ces échanges de terrain sont complétés par plusieurs éléments :

Un groupe de travail « desserte et forêt » : Il existe depuis 2011 et réunit le CRPF, l'ONF, les groupements de sylviculteurs, la DDT et bientôt la chambre d'agriculture. Se réunissant une fois par an, il est l'occasion de faire le point sur les projets en cours ou réalisés, d'échanger sur les difficultés techniques rencontrées et de caler les rôles de chacun sur les projets. Ce lieu d'échange est également l'occasion d'aborder différentes thématiques liées à la desserte. L'intégration paysagère et l'étude floristique en fait partie. A noter que l'intégration d'un représentant de la plateforme environnement est en cours (Frapna, Lpo ...).

Les missions thématiques du Parc : celles potentiellement concernées par la desserte comme les missions « tourisme » et « environnement » sont consultées lorsqu'un projet est connu. Un circuit de validation est en cours de finalisation pour accélérer le délai de réponse du PNRC et valider les étapes de consultation

La plateforme environnement du Parc : elle est constituée d'associations de protection de l'environnement (Frapna, LPO, Montain Wilderness, conservatoire botanique...). Peu à peu, sur la base des projets connus par le parc, la plateforme est associée aux discussions techniques entre forestiers. Elle est ainsi informée une fois par an des projets de dessertes en cours (bilan global et détail par projet).

Un groupe de travail « vallon du monastère » : Il a été constitué en 2012 dans le cadre de la démarche « Forêt d'exception » menée par l'ONF et le PNRC. Il réunit des élus locaux, l'ONF, les moines de la Grande Chartreuse et le PNRC. Il s'agit d'un lieu d'échange sur la gestion du vallon forestier dans lequel se situe le Monastère de la Grande Chartreuse. Il a débuté son action par la mise en place d'un protocole commun sur l'impact de la réalisation d'une route à câble par rapport au monastère (impact visuel et sonore). Peu à peu, il devrait également s'intéresser à la gestion sylvicole, à l'impact paysager des aménagements, aux différents usages du site et à leur cadrage. Si ce groupe fonctionne, l'idée pourrait être reprise dans d'autres sites majeurs de Chartreuse.



Les résultats techniques et stratégiques

Action 1 : Animation de projets de desserte structurants

Les travaux d'animation menés dans le cadre de la CFT pour la réalisation de routes forestières destinées à la récolte du bois d'œuvre et du bois énergie en forêt privée, domaniale et communale ont porté leurs fruits.

Ainsi, en moins de 4 ans, 16 projets ont été lancés. Cela représente 52 km de route pour une surface de 1 960 ha.

Cette surface non négligeable représente quasiment 10% des surfaces à potentiel forestier et actuellement considérées comme non desservies (20 000 ha).

Résultats obtenus	
Dessertes	APS : 53 km de route ; 2,3 km de piste
	Création (dont en cours) : 22,7 km de route ; 2,3 km de piste
Surfaces desservies	APS : 1 960 ha
	Sur base des réalisations : 909 ha

Dans l'ensemble, l'animation a permis d'avoir une présence et un suivi régulier, au plus près du terrain et des acteurs, pour accompagner au mieux les projets.

Au final, la majorité des projets (12) a atteint, voire dépassé les objectifs.

D'autres projets ont pris plus de temps que prévu et n'ont pas encore atteint les objectifs fixés. Cela s'explique généralement par leur complexité. C'est le cas du projet du Mont (St Pierre d'Entremont 38) regroupant plus de 400 comptes cadastraux pour près de 10 km de route. Ces projets sont cependant suffisamment avancés pour que leur réalisation aboutisse à court terme (2 ans). C'est le cas de l'ASA en cours de création par exemple sur le Mont ou d'un projet pouvant se greffer à celui des Clarets.

A noter également que la réalisation d'un certain nombre de projets (6 projets : Choroland, Chartrousette, la Folie, Fétrus, Sermes et Planet, Valombré), essentiellement en forêt domaniale, dépendra des financements possibles pour la réalisation des projets en APS.

En terme de volume mobilisé, les résultats sont plus mitigés. Si l'on se base sur les avant projets sommaires (APS), les volumes mobilisables sont conséquents et dépassent les objectifs (plus de 28 000 m³/an dont près de 13 000 MAP/an).

Concernant la mobilisation réelle, plus de 7 000 m³ ont été mobilisés dans le cadre des coupes d'emprise, de plusieurs coupes ONF et de la vente collective.

L'effort doit encore se poursuivre pour concrétiser tous les APS. Cela peut s'expliquer par le fait que les délais de réalisation de routes forestières peuvent être longs et dépendent d'un grand nombre de facteurs (refus des propriétaires, imprévus techniques en APS et durant la réalisation, appui des financeurs). La concrétisation des ces APS passera par la poursuite de l'animation.

Pour finir, plusieurs projets incorporent la mobilisation par câble ont été accompagnés d'actions de sensibilisation sur la question du bois énergie et du câble menées auprès de différents publics : élus, professionnels, propriétaires forestiers.

L'installation d'une logique « câble » en Chartreuse demandera cependant encore du temps.



Les résultats techniques et stratégiques (suite)

Action 2 : Animation pour la mobilisation des bois

Mise en place de documents de gestion collectifs engageant plusieurs dizaines de propriétaires privés dans la gestion durable de leur forêt (PSG collectif de l'ASA « forêt de Chartreuse »)

Mobilisation de bois en vente collective plateforme de Sarcenas, vente collective à Proveyzieux (1 600 m3)

Résultats obtenus	
Volumes mobilisés	7 400 m3, 2 200 MAP
Volumes mobilisables	Sur base APS :
	28 420 m3/an sur 20 ans, 12 790 MAP/an sur 20 ans
	Sur base réalisations desserte :
	13 180 m3/an sur 20 ans, 5 930 MAP/an sur 20 ans

Suivi et création d'Association Syndicale Autorisée (ASA) et d'Association Syndicale Libre

L'ASA « Forêt de Chartreuse » (38) a été créée en 2007. Le groupe de bénévoles en charge de sa gestion reçoit l'appui du technicien desserte (préparation conseils syndicaux, AG, travail administratif).

Une deuxième ASA a été créée en Savoie pour le projet de desserte de la Lanche des Clarets.

Plusieurs ASL sont également suivis (ASL de la Coche, ASL de la Cochette).

Un PSG collectif a été lancé grâce à l'appui du CRPF et de la Région sur l'ASA « Forêt de Chartreuse ». Signé par une quarantaine de propriétaire, il permet d'envisager une gestion collective pour la suite. D'ailleurs l'ASA a confié à la coopérative COFORET une mission de suivi durant 3 ans afin d'animer et relancer les propriétaires adhérents à l'ASA et volontaires pour gérer leur forêt selon les préconisations du PSG.

Réalisation d'étude d'impact paysage et milieux naturels

Les projets suivis et animés par le PNRC comportent une étape consistant à affiner le tracé final. Cette étape s'appuie sur :

- des relevés floristiques,
- des études paysagères.
- si besoin des études géotechniques

Le PNRC demandant ces études (impact sur le coût final du projet) en finance une partie.

Au final, le projet de desserte offre la possibilité d'aborder des questions plus larges comme la préservation des milieux, espèces et paysages à travers un projet concret de desserte.

Les enseignements

Le point de vue du maître d'ouvrage :

L'animation desserte a permis de faire émerger des projets ambitieux et, la plupart du temps, au point mort car nécessitant un lourd investissement en temps. Elle a permis au territoire de se doter de compétences intéressantes que ce soit pour la partie technique ou pour la partie administrative, parfois très complexe (création et suivi d'ASA notamment).

La contrepartie d'une animation propre au territoire est d'apporter un acteur de plus dans la création de dessertes forestières et donc de complexifier les rôles des acteurs intervenant sur ce territoire. Il est donc important de prévoir un outil d'échange et de partenariat afin de fixer les domaines d'intervention.

Et si une telle action était à refaire ? Conseils aux futurs maîtres d'ouvrages :

Bien veiller à cadrer dès le départ les opérations/projets à accompagner. Ne pas hésiter à faire signer des conventions de partenariat afin de fixer les règles du jeu (où commence l'action, quand elle finit...).

Les acteurs du projet

PSG Collectif :

Maîtres d'ouvrage :

Centre Régional de la Propriété Forestière
Parc de Crécy - 18 avenue du Général de Gaulle
69771 SAINT DIDIER AU MONT D'OR CEDEX
Tél. 04 72 53 60 90 – Fax. 04 78 83 96 93 -
rhonealpes@crpf.fr

ASA Forêt de Chartreuse 38
Proveyzieux

Maîtres d'œuvre :

COFORET
Route de Lyon - 69870 LAMURE-SUR-AZERGUES
Partenaires financiers : Conseil Régional Rhône Alpes
Partenaires techniques : CRPF, PNRC, ASA Forêt de Chartreuse

Animation : CRPF / PNRC

Création d'un poste d'animation

Maîtres d'ouvrage :

Parc Naturel Régional de Chartreuse
Maison du Parc
38380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
Tél. 04 76 88 75 20 – Fax. 04 76 88 75 30

Maîtres d'œuvre :

Parc Naturel Régional de Chartreuse et
Office National des Forêts
Agence départementale Isère
Hôtel des Administrations - 9 quai Créqui
38026 Grenoble cedex
Tél. 04 76 86 39 76 – Fax. 04 76 87 47 04
ag.grenoble@onf.fr

Partenaires financiers :

Conseil Régional (PSADER) ; Etat/Europe (POIA) ; CG
73 (plan bois) ; CG 38

Partenaires techniques :

ONF, CRPF, groupements de sylviculteurs Chartreuse
Isère et Savoie, Chambre d'agriculture Isère,
URACOFRA, DDT
Animation : PNRC

Etudes environnementales et appuis divers

Partenaires financiers :

Conseil Régional Rhône Alpes (PSADER et contrat
parc), Conseils généraux (contrat parc), Communes
concernées par les projets

Partenaires techniques :

DDT, COFORET, experts forestiers, PNRC, Pic Bois,

Animation : PNRC



Fiche réalisée par l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières
de Rhône-Alpes, animatrices du Réseau des Territoires de Projets Forestiers



Ce projet de communication sur
les actions des CFT est financé
par :



Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu